

CAP SUR LE MONDE : BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE, ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'ÉNONCÉ DE VISION
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

VISION 2025



Communauté métropolitaine
de Montréal





La consultation publique qui s’amorce aujourd’hui autour du projet de vision du développement économique, social et environnemental de l’agglomération montréalaise est importante. Elle marque une étape significative dans la courte histoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Au terme du processus, une vision de l’avenir de l’agglomération sera formellement adoptée. Elle deviendra une référence incontournable et un gage de leadership métropolitain.

Cette vision constituera un appel à la mobilisation et à l’action, un mot de ralliement lancé à tous pour réaliser la communauté métropolitaine que nous désirons. Elle esquissera un projet rassembleur et porteur d’avenir.

Cette vision s’appuiera sur les valeurs fondamentales que partage la population de la CMM. Elle sera inspirée par la volonté d’un meilleur équilibre entre la prospérité économique, le respect de l’environnement et l’équité sociale.

Un énoncé détaille cette vision, en prenant pour horizon l’année 2025, et fixe un grand objectif : hisser la communauté métropolitaine de Montréal au sommet des économies métropolitaines des Amériques.

À travers ce projet de vision, la Communauté invite la population à mettre le « **cap sur le monde** » pour « **bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable** ».

Ce projet de vision interpelle au premier chef l’ensemble des citoyennes et des citoyens qui résident sur le territoire métropolitain. Par ses visées – qui sont nombreuses et généreuses – ce projet concerne aussi l’ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques de l’agglomération métropolitaine.

En entreprenant aujourd’hui des consultations publiques, la Communauté veut connaître votre point de vue sur l’énoncé de vision pour en vérifier l’intérêt et en garantir la pertinence.

Une fois adopté, cet énoncé de vision guidera nos actions futures afin que nos atouts soient mieux exploités, que notre image de marque soit consolidée et que notre identité soit renforcée.

Cette consultation publique constitue donc un exercice important de démocratie participative pour notre jeune communauté. Je ne saurais donc trop insister sur l’importance de participer, afin de préparer et surtout de bâtir notre avenir ensemble.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gerald Tremblay'.

Gérald Tremblay

L'ÉNONCÉ DE VISION

En 2025, la communauté métropolitaine de Montréal se positionne dans le peloton de tête des régions métropolitaines des Amériques. Elle est reconnue pour sa main-d'œuvre qualifiée et productive et sa forte présence dans les créneaux dynamiques et stratégiques de la nouvelle économie. Elle est une collectivité ingénieuse qui favorise le savoir, la créativité et la culture.

En 2025, la communauté est l'un des principaux centres intermodaux de transport d'Amérique du Nord grâce à l'interconnexion des modes routier, aérien, maritime et ferroviaire. Ces réseaux sont reconnus comme étant sécuritaires, fiables et fluides. Par-dessus tout, la communauté a pris le virage du transport collectif en développant un réseau accessible, rapide, attrayant et flexible qui a diminué significativement l'usage de l'automobile.

En 2025, la communauté offre à sa population un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par un aménagement de qualité. Le territoire de la communauté est développé selon des ensembles urbains consolidés, densifiés et dynamiques. Le centre-ville continue de jouer un rôle de premier plan au niveau des activités financières, commerciales et au niveau du tertiaire moteur tout en offrant un milieu vie attrayant à ses résidents. Sa vitalité culturelle et touristique demeure un atout du rayonnement international de la communauté. Les quartiers résidentiels des arrondissements et des municipalités de la communauté, réputés sécuritaires, offrent des services de proximité de qualité. Le territoire agricole est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain.

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, C'EST :

- Une communauté axée sur le développement durable;
- Une communauté où la qualité de vie, la solidarité et la tolérance sont valorisées;
- Une communauté attractive où la créativité, l'innovation, le savoir et la culture nous rendent davantage compétitifs à l'échelle internationale;
- Une communauté responsable dotée d'institutions transparentes et d'une démocratie participative.

En conséquence, nous souhaitons mettre le **cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.**

En 2025, la population a accès à des sites uniques d'observation, à des lieux de détente et d'activités de loisirs parce que ses espaces naturels, notamment les collines montérégiennes, ont été mis en valeur et préservés. La communauté a facilité le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et pédestres, et d'un réseau nautique. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise. La communauté se distingue par la qualité de l'air et de l'eau et par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles.

En 2025, la communauté est reconnue mondialement pour son caractère festif, sa joie de vivre et sa tolérance. Son tissu social est diversifié. La communauté continue de bénéficier d'une vie culturelle intense et d'un milieu artistique créateur. Les services sont accessibles à l'ensemble de la collectivité et chaque ménage a accès à un logement décent. L'engagement communautaire est reconnu comme une valeur importante pour le mieux-être collectif. Le caractère inclusif de la communauté est source de fierté.

En 2025, la communauté tire profit d'un partenariat pluriel avec les acteurs de son développement. Un fort sentiment d'appartenance contribue positivement au dynamisme de la région. Les leaders politiques et socioéconomiques de la communauté partagent, depuis longtemps, une vision commune du développement de la communauté.

En 2025, les citoyens et les citoyennes de la communauté métropolitaine de Montréal disposent de nombreux lieux et moyens pour se faire entendre et pour influencer sur la prise de décision. Tous et toutes peuvent jouer un rôle, trouver une place et contribuer à bâtir leur milieu de vie : une communauté métropolitaine de Montréal compétitive, attractive, solidaire et responsable.

UNE VISION POUR L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

Plusieurs régions et grandes agglomérations à travers le monde se sont livrées, au cours de la dernière décennie, à la réalisation d'exercice de planification stratégique visant à redéfinir le positionnement de leur territoire. Aujourd'hui, c'est au tour de la communauté métropolitaine de Montréal de relever ce défi. L'une des premières étapes de cet exercice est de se doter d'une vision pour l'avenir de la communauté métropolitaine.



QU'EST-CE QU'UNE VISION ?

La vision est une représentation de ce qu'une collectivité souhaite devenir. Elle constitue un appel à la mobilisation et à l'action. Elle s'appuie sur les valeurs que partage la population. Elle indique où la communauté veut aller. Elle propose un projet collectif. L'élaboration de la vision est donc le résultat d'un important processus de mobilisation à l'issue duquel une collectivité affirme publiquement comment elle envisage son avenir et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour concrétiser ce futur.

Pour plusieurs, le processus d'élaboration de la vision demeure d'ailleurs un moment clé dans la vie démocratique d'une collectivité, une occasion à saisir.

L'élaboration de la vision s'inscrit dans un processus plus large de planification stratégique. Ce processus est souvent résumé par les quatre grandes questions suivantes :

- Où en sommes-nous ? (*les constats*)
- Où allons-nous ? (*les tendances*)
- Où voulons-nous aller ? (*la vision*)
- Comment allons-nous nous y prendre ? (*les actions*)

LA CONSULTATION PUBLIQUE

En mettant sur pied une commission formée d'élus chargée de mener des consultations publiques sur la vision, la Communauté métropolitaine de Montréal signifie clairement le souhait que cette vision soit largement débattue et qu'elle soit porteuse de consensus.

Concrètement, cette consultation publique vise à répondre à une seule question, mais de taille : Quel avenir voulons-nous pour la communauté métropolitaine de Montréal ?

Déjà, un diagnostic de la situation a été produit, à l'automne 2002 (www.cmm.qc.ca). Le document établit le portrait de la région métropolitaine de Montréal, ses forces et ses faiblesses, et identifie les défis que la communauté métropolitaine est appelée à relever au cours des vingt prochaines années. Lors des assises de la CMM, en octobre 2002, les élus de la région ont eu l'occasion de valider ce diagnostic. Par la suite, un premier énoncé de vision a été rédigé et a fait l'objet de consultations auprès des municipalités de la CMM.

Le projet d'énoncé de vision proposé aujourd'hui repose donc sur un diagnostic détaillé de la situation. Une étape importante reste cependant à franchir : recevoir l'aval des citoyens et des citoyennes de l'agglomération.

LES COMMISSAIRES

À partir du 20 mai prochain, une commission de consultations publiques sur la vision sillonnera le territoire métropolitain afin de recueillir les commentaires et les opinions des citoyens et citoyennes. Cette commission est composée de six élus municipaux qui agissent comme président de chacune des commissions de la Communauté :



Monsieur Luis Miranda, président de l'arrondissement Anjou et président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances. Monsieur Miranda agira à titre de président de la commission de consultations publiques sur la vision;



Monsieur Réjean Boyer, maire de Vaudreuil-Dorion et président de la commission du logement social. Monsieur Boyer officiera à titre de vice-président de la commission.



Madame Francine Senécal, vice-présidente du comité exécutif de la ville de Montréal et présidente de la commission de l'aménagement de la CMM;



Monsieur André Boileau, vice-président du comité exécutif de la ville de Laval et président de la commission de l'environnement;



Madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et présidente de la commission du transport;



Monsieur Jacques Moreau, maire de Verchères et président du comité consultatif agricole.

LES QUESTIONNEMENTS

Le projet d'énoncé de vision est au cœur de la consultation publique qu'entreprind la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous voulons savoir ce que vous pensez de cet énoncé, s'il traduit vos préoccupations et s'il répond à vos valeurs.

Nous sommes aussi intéressés à vous entendre exprimer votre propre vision de l'avenir de la région. Par exemple :

- Qu'attendez-vous d'une région comme Montréal ?
- Quelles sont vos attentes ?
- À quel lieu vous identifiez-vous le plus souvent (à l'échelle de votre région, de votre municipalité, de votre arrondissement ou de votre quartier) ?
- Que pensez-vous de la qualité de l'environnement à Montréal ?
- Comment appréciez-vous la qualité de votre milieu de vie ?
- Comment, personnellement, concevez-vous l'avenir de la communauté métropolitaine ?
- Quels sont les atouts de la région métropolitaine ?
- Quelle est son image de marque ?
- Quels sont les principaux défis que la région doit relever dans les prochains vingt ans ?
- L'agglomération est-elle une communauté compétitive ? Attractive ? Solidaire ? Responsable ?

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE

À QUI S'ADRESSE LA CONSULTATION ?

Les assemblées publiques que tiendra la commission de consultation s'adressent à toutes et à tous. Nous voulons que ces rencontres favorisent le dialogue et qu'elles permettent d'échanger sur la vision. Notre souhait est que ces rencontres constituent des forums publics constructifs.

LE DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Chaque assemblée publique se déroulera de la façon suivante : les rencontres débuteront avec une présentation générale de ce qu'est une vision et des objectifs poursuivis. Cette présentation sera suivie d'échanges autour de tables rondes à partir de thèmes de discussion préétablis permettant d'aborder tous les aspects de la vision. Le tout, à la lueur des commentaires et observations entendus, permettra de vérifier l'intérêt et de garantir la pertinence de l'énoncé de vision.

Cette formule, qui mise largement sur la participation active du public, permettra à la population d'échanger avec les élus sur leur vision de l'avenir de la communauté métropolitaine. Pour la CMM, ces assemblées représenteront une occasion inespérée de prendre le pouls de la population.

COMMENT PARTICIPER ?

Avec la publication du présent document de consultation s'ouvre donc la période de préparation aux assemblées publiques qui se tiendront à compter du 20 mai prochain. Chaque assemblée n'exige des participants aucune préparation particulière. Des animateurs chevronnés garantiront la dynamique des échanges avec le public.

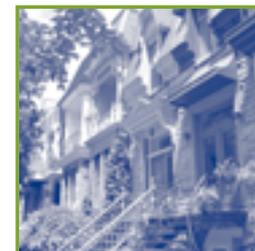
POUR LES ORGANISMES

Tous les organismes socioéconomiques de la communauté métropolitaine sont également invités à participer en grand nombre à cette consultation publique. Leur participation peut revêtir deux formes :

- présence de délégués aux assemblées publiques sur la vision pour participer aux échanges qui en résulteront;
- mémoires remis à la CMM, lesquels seront analysés et donneront lieu, le cas échéant, à une rencontre privée avec les auteurs des mémoires.

La Communauté métropolitaine de Montréal organisera également des tables rondes avec des experts et des représentants d'organismes des secteurs public, privé, communautaire et universitaire.

Vous trouverez les différentes modalités pour le dépôt des mémoires sur le site de la Vision 2025 : www.cmm.qc.ca/vision2025.



QUAND ET OÙ SE TIENNENT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES ?

De façon à atteindre le plus grand nombre de citoyens et de citoyennes possible, la commission de consultation se déplacera sur le territoire de la communauté, selon le calendrier suivant.

Montréal	Montréal	Montréal	Longueuil	Laval	Couronne-Nord Terrebonne	Couronne-Sud Vaudreuil-Dorion
Mardi 20 mai à 19 h 30	Mercredi 21 mai à 19 h 30	Jeudi 22 mai à 19 h 30	Mardi 27 mai à 19 h 30	Jeudi 29 mai à 19 h 30	Mardi 3 juin à 19 h 30	Mercredi 4 juin à 19 h 30
Centre Saint-Pierre	Salle du conseil du bureau d'arrondissement de Saint-Laurent	Bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard	Centre socioculturel de Brossard Salle Brossard	Hôtel Hilton Montréal-Laval Salon Lavoie	Club de golf Terrebonne	Maison Trestler
1205, rue de la Visitation Montréal	777, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent	8420, rue Lacordaire Saint-Léonard	7905, avenue San-Francisco Brossard	2225, autoroute des Laurentides Laval	3555, chemin Martin Terrebonne	85, chemin de la Commune Vaudreuil-Dorion



LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Formée du territoire de 63 municipalités, la Communauté métropolitaine de Montréal compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur près de 4360 kilomètres carrés. Elle est un organisme de planification, de coordination et de financement. Elle exerce des compétences en matière :

- d'aménagement du territoire;
- de développement économique;
- de développement artistique et culturel;
- de logement social;
- d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère métropolitain;
- de transport métropolitain (transport en commun et réseau artériel)
- de gestion des matières résiduelles;
- d'assainissement de l'atmosphère et d'assainissement des eaux usées.

La CMM s'est donné quatre objectifs principaux :

- doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune et partagée, qui sera suivie d'un plan de développement économique et d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement cohérents afin d'être compétitive à l'échelle internationale;
- assurer un développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire de la Communauté dans un environnement de qualité pour les citoyens et les citoyennes de la région;
- mettre en place une véritable fiscalité métropolitaine basée sur une diversification des sources de revenus afin de financer les activités métropolitaines ainsi que les activités municipales dans des secteurs spécifiques;
- harmoniser les programmes et les politiques du gouvernement et des organismes régionaux du territoire avec les activités de la CMM.

POUR OBTENIR D'AUTRES INFORMATIONS

Henri Goulet (514) 350-2550

vision2025@cmm.qc.ca



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6

Téléphone : (514) 350-2550

Télécopieur : (514) 350-2599

Courriel : info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca